



# Compte rendu du conseil municipal

Séance du mercredi 3 septembre 2008

N° 6/2008

Excusée : Marie-Dominique CLAIR

## CHAUFFERIE-BOIS

Le projet d'installation d'une chaufferie-bois collective a suscité de nombreuses interrogations et réactions parmi les habitants. Soucieux d'apporter des précisions et de répondre aux différentes questions, le maire a souhaité réunir le conseil municipal. Cette réunion s'est tenue, mercredi 3 septembre, en présence de M. GAUTHEY, architecte qui a dressé les plans, et de M. HERPIN, représentant du Cabinet C.S.I., (cabinet d'études chargé de la maîtrise d'œuvre du projet). Les deux intervenants ont expliqué la composition et le fonctionnement de la chaufferie bois tout en présentant les plans.

Puis sont évoqués deux problèmes mentionnés dans le recours contre le permis de construire (recours déposé par M. et Mme VIOLET, M. et Mme Jean-Pierre LHEUREUX, Mme LEMAIRE) :

- Hauteur des cheminées de 11 mètres à partir du sol, soit une hauteur de 4,88 m dépassant le faîtage. La dimension fixée actuellement ne peut pas être inférieure en raison des normes imposées pour l'évacuation des fumées. Cependant une solution serait peut-être envisageable avec la pose d'extracteurs dont la puissance sera en rapport avec la diminution de la hauteur des cheminées. Si cette solution est possible, il faudra prévoir une installation acoustique car les extracteurs sont bruyants. A ce jour, M. HERPIN ne sait pas si cette possibilité peut être retenue. La réponse est en attente.
- Démolition partielle du mur en pierres sèches de la rue de la Folie : elle doit permettre au livreur de plaquettes-bois de manœuvrer aisément son camion lors du chargement du silo.

Initié par la Communauté de Communes du Pays de St Seine, ce projet de chaufferie bois n'est pas récent, le conseil municipal précédent a travaillé sur le dossier pendant deux ans et a étudié différentes possibilités d'implantation. Le vieillissement des chaudières actuelles (mairie et La Clairière), les mises aux normes de sécurité, la hausse du prix du fuel, tous ces éléments ont pesé pour l'acceptation du projet. (Cf. comptes rendus de février 2007, octobre 2007 et février 2008). Une réunion publique est prévue à la mi-septembre pour les habitants qui souhaitent plus de précisions. Les représentants du Cabinet CSI y participeront. La date vous sera communiquée prochainement.

## LOGEMENT DE LA MAIRIE

M. Duc, locataire du logement dont l'entrée se situe au rez de chaussée, nous a informés de son départ à compter du 17 octobre. Un couple, sans enfant, est intéressé par cette location, il s'agit de Mme et M. Jean-Pierre Colin, actuellement domiciliés à DIJON.

.../...

D'une surface de 104 m<sup>2</sup>, l'appartement est loué chaque mois 198 € avec des charges de 40,50 €. Au vu de la surface et du prix de la location, le maire propose au conseil une augmentation du loyer et des charges. Cette hausse porterait le loyer mensuel à 250 € et les charges à 60 €. Le conseil donne son accord pour ces nouveaux tarifs.

## LA CLAIRIERE

- Gites de France : la visite des locaux au début de l'été a révélé quelques améliorations à apporter à l'établissement pour le maintien de son épi : dans le hall, près des sanitaires, réfection des peintures et papiers peints. Dans la cuisine du gîte : pose de faïences au dessus de l'évier et du plan de travail, installation d'une hotte et d'une nouvelle plaque de cuisson. Le conseil donne son accord pour apporter son aide matérielle à la réalisation des travaux.

## LOTISSEMENT CLOS DE NEUVELLE

Un des deux terrains mis en vente suite à l'extension du lotissement (le lot n° 1 de 1100 m<sup>2</sup>) a été acheté début juin par M. Granjouan et Mme Chatelet, couple dijonnais avec un enfant en bas âge.

De surface plus importante, le lot n°2 ne trouve pas d'acquéreur. Aussi, lors de la réunion de conseil du 10 juin, il a été décidé de demander à la DDE la possibilité de scinder la parcelle en deux parties d'environ 1100 m<sup>2</sup>. La réponse vient de nous parvenir, la division est possible. Le bornage de ces deux lots sera prochainement effectué pour permettre leur mise en vente.

## PLATE-FORME DE STOCKAGE

Le maire informe les conseillers que le permis de construire de la plate-forme de stockage du bois-plaquette est accordé. La construction aura lieu sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes du Pays de St Seine. Il est situé entre la décharge et la déchèterie.

## JURY D'ASSISES

Francheville fait partie des communes du canton qui ont été sélectionnées pour composer un jury d'assises. Par tirage au sort, le conseil a désigné un juré parmi les membres de la liste électorale. Le numéro 202 est sorti, il s'agit de Mme Mercédès CHARAU.

## FETE PATRONALE « St Maurice »

La fête patronale de Francheville aura lieu les **samedi 27 et dimanche 28 septembre**. A cette occasion, l'Harmonie des Enfants des Sources de la Seine anime la messe célébrée le dimanche à partir de 11 h 15. A l'issue de la cérémonie la municipalité offre un vin d'honneur et vous invite tous à y participer. Bonne fête à tous les Maurice !